

RECENSEMENT DE LA POPULATION



LISORS



Du 15 janvier 2026 au 14 février 2026

la Commune de Lisors réalisera le recensement de sa population afin de mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés,

Comment ça se passe ? Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Pourquoi êtes-vous recensés ? Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune (*déterminer la participation de l'État au budget de la commune, définir le nombre d'élus au conseil municipal, identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs ...*)

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de Mairie.

Rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos réponses aujourd’hui, construisent la vie locale de demain !

